

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

L'an deux mille dix-neuf, le 3 octobre à 20 heures,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
25	2

Date de la convocation
24 septembre 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
8/10/2019

et publication le
8/10/2019

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Michel Jan – Jean-Yves Le Guyader – Martine Connan – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel Le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Madame Monique Pasco donne procuration à Monsieur Alain Guéguen

Candidature de la CCKB pour mettre en place une Maison France Services itinérante

Par circulaire du 1^{er} juillet 2019, il a été annoncé le déploiement de 2 000 maisons regroupant les services publics d'ici la fin 2021. L'objectif du gouvernement est d'améliorer ce dispositif : plus grande accessibilité, plus grande simplicité ; qualité de service renforcée (panier de services homogène). Cette refonte des maisons de services au public s'appuie sur une labellisation et de nouvelles exigences de qualité de services. L'Etat et les opérateurs partenaires contribueront au coût de fonctionnement de chaque maison à hauteur de 30 000 euros par an.

La mise en place du réseau France Services a pour but de faciliter les démarches administratives sur tout le territoire. D'ici janvier prochain, 300 points France Services vont ouvrir, en priorité dans les petites centralités des zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il pourra s'agir de lieux d'accueil permanents ou de bus itinérants. Ce concept n'est pas une nouveauté ; des maisons de services au public (MSAP), similaires au dispositif souhaité, existent depuis plus de vingt ans. Le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) en dénombrait en février dernier 1 676.

Le Gouvernement entend ainsi donner accès à un guichet unique rénové, enrichi et professionnalisé. Dans la nouvelle configuration, les points d'accueil France Services devront garantir la présence d'au moins deux agents polyvalents, en permanence, et proposer une offre de services « plus exigeante et plus homogène » : formation, emploi et retraite, prévention santé, état civil et famille, justice, budget (impôts, surendettement, litige consommation), logement, mobilité, numérique...

La Loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec l'administration avait ouvert la possibilité de mise en œuvre d'une offre mutualisée de ces services publics, notamment en milieu rural, de façon itinérante. Menée à titre expérimental dans l'Aisne en 2017, l'initiative des bus itinérants du service public se déploie depuis, combinant présence humaine et outils numériques. Les MSAP itinérantes facilitent les démarches administratives des habitants des communes rurales.

Les services publics itinérants se développent aujourd'hui permettant un accompagnement individuel au cœur de chaque commune, en venant à la rencontre des administrés pour faciliter leurs démarches, à l'heure où les administrations ont plutôt tendance à disparaître dans le paysage rural.

Le véhicule connecté peut réunir la MSA, la CAF, l'Assurance maladie, la CARSAT, la MDPH, la DGFIP, la Mission locale... Cette MSAP mobile se propose de faciliter le recours aux droits communs,

de contribuer à l'autonomie des usagers en termes d'accès aux services publics en général, de repérer les personnes sans accompagnement les plus éloignées des services.

Les projets itinérants et innovants ont vocation à être valorisés à l'avenir suite à la création du dispositif France Services. C'est une question de cohésion sociale et territoriale qui doit permettre aux plus précarisés et isolés de bénéficier d'un accès égal aux services publics.

Le Président fait état de sa réunion du 26 juillet dernier avec les Présidents des EPCI du département et du calendrier très serré retenu pour la création de « France Services ». La concertation a été étendue à l'ensemble des partenaires potentiels lors d'une réunion du 11 septembre 2019, coprésidée par le Préfet et par le Président du Conseil Départemental. Lors de cette réunion, le Président de la CCKB a émis le souhait de mettre en place une Maison France Service itinérante, portée par la MSA tout en associant d'autres partenaires comme par exemple la DDFIP qui a d'ores et déjà donné son accord par l'intermédiaire de son directeur.

Ce projet itinérant vient en complément de celui porté par la Ville de ROSTRENEN et ne viendra pas en concurrence aux services existants déjà sur le territoire.

Le Président précise que seul le projet de la CCKB sera reconnu d'intérêt communautaire par les services de l'Etat.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide l'idée de ce projet itinérant, porté par la MSA, qui devra s'inscrire en complément des services existants déjà sur le territoire,
- Demande au Président d'étudier les modalités de mise en œuvre de ce bus,
- Autorise le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

